



**PUREBRED SHEEP BREEDERS ASSOCIATION
OF NOVA SCOTIA**
PSBANS@OUTLOOK.COM



CANADIAN SHEEP BREEDERS' ASSOCIATION
18-539 WILLOW ROAD, GUELPH ON N1H 7G3
1-866-956-1116
OFFICE@SHEEPBREEDERS.CA
SHEEPBREEDERS.CA

EXPO DES JEUNES ÉLEVEURS DE LA CLASSIQUE CANADIENNE DU MOUTON

**Parc des expositions de Pictou, Pictou, N.-É.
9 juillet 2026**

9 h - Inscription et le comité sélection

10 h - Séance de formation sur la présentation et la préparation des chevaux

14 h - Début du concours junior

Veuillez vous inscrire via le portail d'inscription en ligne AssistExpo, accessible via le lien ci-dessous. Vous devrez créer un compte.

Les catégories sont les suivantes (âges au 1er janvier 2026) :

Novice : 7 à 10 ans

Junior : 11 à 13 ans

Intermédiaire : 14 à 16 ans

Senior : 17 à 21 ans

Catégorie Costume : 3 à 10 ans

Seules les agnelles nées entre le 1er janvier 2026 et le 31er mars 2026 peuvent être présentées.

La date limite d'inscription est le 10 juin 2026. Le règlement du concours est disponible ci-dessous.

Pour plus d'informations, consultez le site www.sheepbreeders.ca

Inscrivez-vous sur <https://www.assistexpo.ca/all-canada-sheep-classic>

Pour plus d'informations sur le concours junior, veuillez contacter **Jamie Fraser at (902) 956-7723 or jfraser@dal.ca**.



**PUREBRED SHEEP BREEDERS ASSOCIATION
OF NOVA SCOTIA**
PSBANS@OUTLOOK.COM



CANADIAN SHEEP BREEDERS' ASSOCIATION
18-539 WILLOW ROAD, GUELPH ON N1H 7G3
1-866-956-1116
OFFICE@SHEEPBREEDERS.CA
SHEEPBREEDERS.CA

EXPO DES JEUNES ÉLEVEURS DE LA CLASSIQUE CANADIENNE DU MOUTON

**Parc des expositions de Pictou, Pictou, N.-É.
9 juillet 2026**

9 h - Inscription et le comité sélection

10 h - Séance de formation sur la présentation et la préparation des chevaux

14 h - Début du concours junior

Règles et règlements :

1. Les classes de présentation et de conformation seront ouvertes aux jeunes de 7 à 21 ans à compter du 1er janvier 2026. La classe costumée sera ouverte aux jeunes de 3 à 10 ans à compter du 1er janvier 2026.
2. Les inscriptions devront se faire en ligne sur Assist Expo avant le 10e juin 2026. Les agnelles doivent être nées entre le 1er janvier 2026 et le 31er mars 2026.
3. Tous les moutons doivent être vérifiés par le comité d'inspection de la Classique jeudi, le 9 juillet, entre 9 et 10 heures au poste d'inspection de la Classique. Ils seront vérifiés pour la longueur de la toison et de la queue, la preuve d'enregistrement et inspectés par le vétérinaire.
 - Tout races doivent être tondues de manière uniforme, avec une longueur de laine ne dépassant pas ½ pouce, sur tout le corps (exception : races à toison longue)
 - Les règlements de la Classique sur la longueur de la queue seront observés. Les moutons devront obligatoirement présenter une palmure caudale visible ou palpable.
4. Les classes de présentation seront divisées comme suit :
 - Novice 7 à 10 ans
 - Junior 11 à 13 ans
 - Intermédiaire 14 à 16 ans
 - Senior 17 à 21 ans
5. Les classes de conformation seront ouvertes à tous les agneaux de race pure. Toutes races, ayant moins de 3 inscriptions, devront participer dans une de class Toute Autre Race.
6. La classe costumée (PeeWee), l'agneau devra être présenté avec un licou. Un assistant sera autorisé.
7. Horaire du jugement des jeunes éleveurs, jeudi, le 9 juillet:
 - 9 h – Début des contrôles vétérinaires
 - 10 h – Séance de formation sur la présentation et la mise en valeur des chevaux
 - 14 h – Début du concours junior
 - Les classes de présentation débiteront avec le groupe des senior. Les 1er et 2ième gagnants de chaque groupe d'âge compétitionneront pour grand champion(ne) et grand champion(ne) de réserve.
 - Les classes de conformation exposeront en ordre alphabétique, suivi de la classe de toutes autres races. Les 1er et 2ième gagnants de chaque classes compétitionneront pour grand champion(ne) et grand champion(ne) de réserve. La classe des jeunes costumés suivra immédiatement les classes de conformation.
 - Chaque participant recevra un prix. La liste des prix ne peut pas être soumise pour le moment, puisque le prix attribué dépendra uniquement du montant du parrainage reçu.